République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260212-10DBC120226-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 12 février 2026	N°10dbc120226

Le Bureau de communauté, dûment convoqué, s'est réuni en séance le Jeudi 12 février 2026, à 18h00 à l'hôtel de communauté. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 6 février 2026

PRESIDENT : M. Jean-François TREGUER

PRESENTS : Patrice BOUCHER, Marie-Annick CREACHCADEC, Monique LOAEC, Bernard GIBERGUES, Christine CHEVALIER, Andrew LINCOLN, Martial CLAVIER, Hervé OLDANI, Gwendal LE COQ, Nadège HAVET, Roger TALARMAIN, Philippe LE POLLES,

EXCUSES : Guy TALOC,

Avenant à la convention avec le SDEF pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques

En date du 6 juillet 2023, le bureau de communauté a approuvé les conditions techniques et financières de la convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'installation et de l'exploitation d'une centrale solaire sur toiture entre la Communauté de Communes et le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF).

Cette convention ne précisait pas les modalités techniques et financières du service d'efficacité énergétique proposé par le SDEF et permettant à la communauté de communes d'augmenter sa part d'électricité verte locale consommée par ses infrastructures grâce à l'autoconsommation individuelle (centre technique communautaire - CTC) et collective (autres équipements de l'EPCI).

Aussi, suite à un échange avec les services du SDEF, il convient de formaliser un accord fixant, par voie d'avenant en application de l'article 17 de la convention initiale, le montant annuel de la prestation d'efficacité énergétique – 21 800 € HT pour la première année – indexé sur toute la durée du contrat et associé à une clause de garantie de performance.

Ce projet d'avenant est présenté en annexe.

***Après en avoir délibéré, le Bureau de communauté décide, avec une abstention de M. LE POLLES,* :**

- ***D'approuver cette proposition ;***
- ***D'autoriser le président à signer l'avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'installation et de l'exploitation d'une centrale solaire sur toiture.***

Fait et délibéré à Plabennec le 16 février 2026,

Le Président,

Monsieur Jean François TREGUER

COMMUNAUTE de COMMUNES 29860 PLABENNEC du Pays des ABERS